

DECISION DU MAIRE

N° DEC202407-006 - Marché de travaux Rénovation énergétique du groupe scolaire

Le Maire de la Commune de Linxe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2020,

DECIDE

ARTICLE 1 -:

Le choix des artisans suivants pour les travaux de la rénovation énergétique du groupe scolaire :

LOT 1 Ravalement des façades : CBA 640	88 626.96€ HT soit 106 352.35€ TTC
LOT 2 Menuiseries extérieures : So Ge Me	49 831.00€ HT soit 59 257.20€ TTC
LOT 3 ITI Faux plafonds Menuiseries Intérieures : SASU Nottelet	33 254.58€ HT soit 39 905.50€ TTC
LOT 4 Peintures intérieures : SARL Morlaès	15 272.77€ HT soit 18 327.32€ TTC
LOT 5 Gros œuvre VRD Charpente : CRC	94 968.00€ HT soit 113 961.60€ TTC
LOT 6 Ventilation : SARL Germain Génie Climatique	38 469.00€ HT soit 46 162.80€ TTC
LOT 7 Chauffage GTB : SARL Germain Génie Climatique	59 190.00€ HT soit 71 028.00€ TTC
LOT 8 Éclairage Électricité : INEO Aquitaine	24 936.55€ HT soit 29 923.86€ TTC
LOT 9 Photovoltaïque : SAS Korero	31 169.67€ HT soit 37 403.60€ TTC

Le marché de travaux s'élève à **435 718.53€HT** soit 522 322.43€ TTC.

ARTICLE 2 –

La dépense est inscrite au budget 2024 de la commune.

ARTICLE 3 –

Le conseil municipal sera régulièrement informé de cette décision lors de la prochaine séance.

Envoyé en préfecture le 24/07/2024

Reçu en préfecture le 24/07/2024

Publié le 25/07/2024

ID : 040-214001554-20240724-240724H1565H1-AR



Signé le 24 juillet 2024



Le Maire, Thierry GALLEA

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »